

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :
En fonction : 14
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation :
17 septembre 2025

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 septembre 2025 à 20 heures

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY – Marie-Odile PELISSIER – Jean-Claude FOUREZ – Joffrey DUBOST - Yann BAÏMA - Florence COLLONGE - Eric REISET.

Excusés : Cyndie JEAN - Céline DUMAS (pouvoir à Marie-Odile PELISSIER) - Gilles DUFOUR - Julie DESCROIX.

Mme Florence COLLONGE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Informations sur les décisions prises par délégation
3. Décisions modificatives
4. Choix des entreprises pour le marché de rénovation et requalification du bâtiment CEP
5. Secrétariat de mairie
6. Sentiers pédestres PDIPR
7. Cour de l'école
8. Modification de l'intérêt communautaire de la CCSB au 1^{er} janvier 2025 et modifications de compétences intervenues entre 2017 et 2025 et non évaluée : information sur le rapport de la CLECT
9. Point sur les travaux des commissions communales
10. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir :

- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée B n°1026 située 222 Chemin des Monterniers appartenant à Guy DUCROUX.
- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée B n°933 située 30 Rue de l'église appartenant à Noël ZURBRUGG.
- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée B 1085 située 34 Rue de Chermieux (lotissement le Clos des Vignes) appartenant à la SNC LE CLOS DES VIGNES.

3. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin d'effectuer les opérations d'ordre relatives à des frais d'études et les intégrer aux travaux correspondants, Madame Beaumont propose de réaliser les virements de crédits suivants au chapitre 041 :

Section F ou I Sens D ou R	compte	montants
I/D	Compte 2131 bâtiments publics/chapitre 041	29 883 €
I/D	Compte 231 immobilisations corporelles en cours/chapitre 041	7 092 €
I/R	Compte 203 frais études / chapitre 041	36 975 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les virements de crédits ci-dessus.

4. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ DE RÉNOVATION ET REQUALIFICATION DU BÂTIMENT CEP

Attribution du marché de travaux pour la rénovation et requalification du bâtiment CEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°DCM/2024/01/16//03 adoptant l'opération de rénovation énergétique et requalification du bâtiment CEP et ses modalités de financement et autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, du Fonds vert 2024 et auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projet 2024 ;

VU l'avis d'appel public envoyé à la publication le 07/07/2025 et fixant au 4 août 2025 à 12 heures la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation énergétique et requalification du bâtiment CEP ;

VU la délibération municipale n° 013/2020 du 27/05/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal et autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que le projet est estimé à 446 500 € HT soit 535 800 € TTC dépassant les crédits inscrits au budget 2025 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres présentée au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le lot n°8, Revêtement de sol carrelage et sol souple, est infructueux suite à la consultation. Pour ce lot, le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence ;

CONSIDÉRANT que les lots n°10 Chauffage/ventilation/plomberie sanitaires et n°11 Électricité sont en phase négociation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ATTRIBUER le marché de travaux pour la rénovation énergétique et requalification du bâtiment CEP comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € HT
Lot n°1 VRD	SARL Pierre SIMON 768 rue Boissonnière 69860 DEUX GROSNES	16 494 €
Lot n°2 Démolition Maçonnerie	GMP SAS Guillin Maçonnerie et Patrimoine 1 route de Beaujeu 69430 LANTIGNIÉ	55 790,50 €
Lot n°3 Charpente Couverture	HORN 565 route de la Grand Raie 69220 SAINT LAGER	38 850 €

Lot n°4 Façades	GMP SAS Guillin Maçonnerie et Patrimoine 1 route de Beaujeu 69430 LANTIGNIÉ	28 575 €
Lot n°5 Menuiserie extérieures bois	CHEVILLON Gilles 312 rue des Auberlins ZA d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS	26 779,45 €
Lot n°6 Plâtrerie peinture plafonds	EURL DA SILVA Peinture 12 rue des Tournesols 71000 SANCE	68 784,50 €
Lot n°7 Menuiseries intérieures bois	CHEVILLON Gilles 312 rue des Auberlins ZA d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS	12 727,71 €
Lot n°9 Désamiantage	STMD Solutions Traitements Matériaux Dangereux 9003 rue de la Tour 01000 SAINT DENIS LES BOURG	19 425 €
	TOTAL	267 426,16 €

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et avenants avec les entreprises ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour l'attribution des lots n°8, 10 et 11, et l'AUTORISE à signer les marchés correspondants et avenants avec les entreprises, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

5. SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur le recrutement en cours pour le secrétariat de mairie.

En raison du départ en retraite de Madame Nathalie NESME du secrétariat de mairie au 1^{er} janvier, son poste sera transféré par mutation interne à Madame Angélique BOULAND, candidate et actuellement en poste d'adjointe.

Une nouvelle secrétaire pour l'accueil a donc été recherchée. La candidature de Madame Isabelle FOLLÉAS, actuellement adjointe administrative à la mairie de Quincié-en-Beaujolais, a été retenue. Elle doit prendre son poste à Lantignié en novembre pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

6. SENTIERS PÉDESTRES PDIPR

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, en séance du 25/06/2025, avait émis un avis défavorable au projet de tracé des sentiers pédestres du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Un nouveau tracé est proposé aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le dernier plan du tracé du PDIPR proposé par le Département.

7. COUR DE L'ÉCOLE

Madame PELISSIER explique que des travaux ou aménagements sont à prévoir dans la cour de l'école : des failles importantes sont visibles dans le revêtement (goudron) de la cour et des trous apparaissent en différents endroits, une planche est à remplacer sous le préau, les encadrements au sol de 3 arbres sont à refaire.

À étudier.

8. MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA CCSB AU 1^{ER} JANVIER 2025 ET MODIFICATIONS DE COMPÉTENCES INTERVENUES ENTRE 2017 ET 2025 ET NON ÉVALUÉE : INFORMATION SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

Une modification des compétences de la Communauté de communes Saône-Beaujolais est intervenue au 1^{er} janvier 2025 par modification de l'intérêt communautaire.

Cette modification de l'intérêt communautaire nécessite que soit évaluées dans un délai de 9 mois les compétences prises ou restituées aux communes. Cela concerne les compétences suivantes : 2.5 Action sociale d'intérêt communautaire – c) Politique d'accueil du jeune enfant.

Pour procéder à cette évaluation, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 septembre 2025 et a adopté son rapport financier (cf annexe).

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer dans un délai de 3 mois sur ce rapport financier qui sera définitivement adopté selon les règles de majorité qualifiée.

Après délibération des communes, le Conseil communautaire sera à son tour invité à délibérer pour adopter les attributions de compensation relatives aux évaluations de charges transférées (délibération prévue en décembre à l'issue du délai de 3 mois).

Par ailleurs, lors du contrôle des comptes de la CCSB par la Chambre régionale des comptes ayant fait l'objet d'un rapport définitif en date du 16 janvier 2025, la Chambre a relevé, sur la période de 2017 à 2025, des modifications de compétences qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par la CLECT.

Afin de régulariser cette situation, la CLECT s'est ainsi prononcée sur l'évaluation des charges liées aux modifications de compétences non évaluées sur cette période.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

○ **École** : Madame PELISSIER signale qu'une réunion avec les agents travaillant à l'école/cantine/garderie a eu lieu avant la rentrée afin de faire un point pour préparer la rentrée scolaire. Elle souhaite qu'une réunion d'information avec les parents ait lieu pour apporter des éclaircissements sur les modalités d'inscription ou désinscription de la cantine notamment. A ce jour, cette réunion n'est pas encore fixée.

Elle évoque également le cas d'un enfant dont le comportement perturbe fortement le fonctionnement des services périscolaires. Elle doit rencontrer un membre de l'association « Une Souris Verte », mandaté par la CAF du Rhône, afin de pouvoir trouver des conditions d'accueil plus sereines dans l'intérêt de l'enfant, de sa famille et de l'équipe encadrante.

Mme Claudine MACÉ-MANIVEL est en poste depuis le 1^{er} septembre en remplacement de Mme Christine PEREZ, partie en retraite.

○ **Bâtiments** : Une cuvette de toilettes située à côté de la classe de CP est cassée. L'état général des sanitaires de ce côté du bâtiment se trouve très dégradé et des travaux importants sont à prévoir. Le Conseil Municipal considère que ces travaux sont plus urgents que la réfection des peintures du couloir OUEST. Des devis pour une réfection générale des sanitaires seront demandés.

○ **Finances** : Madame BEAUMONT informe que la réponse pour la subvention Fonds Vert de la salle des sports n'est pas parvenue et que les demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement du commerce multiservices et la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la salle des sports n'ont pas été retenues.

○ **Environnement** : La pose de containers semi-enterrés au Point d'Apport Volontaire des Monthieux n'est pas validée en raison d'un coût trop important.

- **Voirie** : Monsieur AUGAY fait un point sur les travaux du SIAMVA en cours dans le Centre Bourg. Le réseau d'eaux pluviales passant sous le talus le long des terrains de pétanque étant totalement bouché par les racines de la végétation, celui-ci doit être dévié et passer sous la route. Des frais supplémentaires seront donc à prévoir pour la réfection de la voirie suite à cette séparation des réseaux d'eaux pluviales et usées.
- **Social** : Une nouvelle commerçante (vente d'œufs plein-air) devrait arriver en octobre sur le marché communal.
- **Communication** : Les devis pour le bulletin Communal 2025 sont en préparation. Monsieur FOUREZ indique que les associations qui souhaitent un article peuvent déjà le transmettre en mairie.
- **Urbanisme** : Une demande préalable indemnitaire a été adressée en mairie en date du 12 août 2025 par Maître ROBBE, Avocat de Monsieur BURGAUD. Maître COMBARET, Avocat de la Commune, s'est vu confié le dossier par Monsieur le Maire. Une réponse à ce recours est en préparation.

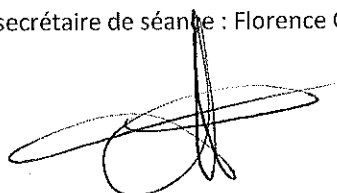
10. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire évoque des réclamations reçues en mairie concernant les fourgons ou camping-cars stationnant en permanence dans le Bourg. Les occupants des fourgons seront appelés à déplacer leur véhicule.
- Une demande a été faite pour louer une salle communale de façon régulière à titre professionnel dans le but de mettre en place des ateliers de babygym. Monsieur le Maire rappelle que les salles communales sont prêtées aux associations pour leurs activités hebdomadaires et louées aux particuliers pour des manifestations à titre privé.
- Les Vœux de la Municipalité auront lieu dimanche 11 janvier 2026.
- Le goûter des Anciens aura lieu dimanche 7 décembre 2025.

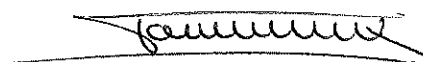
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

N° de délibération	Objet
DCM/2025/9/23//01	Décisions modificatives
DCM/2025/9/23//02	Attribution du marché de travaux pour la rénovation et requalification du bâtiment CEP
DCM/2025/9/23//03	Approbation du tracé du PDIPR
DCM/2025/9/23//04	Modification de l'intérêt communautaire de la CCSB au 1 ^{er} janvier 2025 et modifications de compétences intervenues entre 2017 et 2025 et non évaluées : information sur le rapport de la CLECT

La secrétaire de séance : Florence COLLONGE



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 04 NOV. 2025

